

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18^{ter}(2) a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

<p>I. Office qui envoie la déclaration: Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova</p> <p style="text-align: right;">Téléphone : +(37322) 40-05-41 Télécopieur : +(37322) 44-01-19</p>
<p>II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: 1389649</p>
<p>III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: EFE TEKSTIL MAGAZACILIK SANAYI İÇ VE DIŞ TIC. LTD. *TL, Ahmet Nafiz Gürman Mah., Gülsever Sok. No:17/A, Merter – Istanbul, Turquie</p>
<p>IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante:</p> <p><input type="checkbox"/> - Une protection totale est accordée pour <u>tous</u> les produits et services (règle 18^{ter}.2)i) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> - Une protection partielle est accordée pour <u>tous</u> les produits et services ci-après (règle 18^{ter}.2)i) :</p> <p>cl. 25 – tous les produits mentionnés dans la demande.</p>
<p>V. Non-revendication ou réserve :</p> <p><input type="checkbox"/> à l'égard de tous les produits et services</p> <p><input type="checkbox"/> uniquement à l'égard des produits et services ci-après :</p>
<p>VI. Motifs de refus:</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Marque(s) antérieure(s):</p> <p>i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :12.04.2011, no. 029041</p> <p>ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :05.12.2012, no. 23488</p> <p>iii) Nom et adresse du titulaire : LEVONI S.P.A., via Matteotti, 23, I-46014 CASTELLUCCHIO, Italie</p> <p>iv) Reproduction de la marque :</p> <p style="text-align: center;">LEVONI</p> <p>v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue</p>

de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl. 35 - publicitate; gestiunea afacerilor comerciale; administrare comercială; lucrări de birou; servicii de comercializare pentru terți prestate de supermarketuri, hipermarketuri, buticuri, magazine, gherete, chioșcuri și tarabe.

Autres motifs :

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art. 8(1) b).

VII. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois** à partir de la date de réception de la décision.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
- en cas de désaccord sur la décision, les parties peuvent faire appel de celle-ci auprès de la **Commission de recours de l'AGEPI**, art.47(1) de la Loi No. 38/2008 ;
 - en cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, les parties ont la faculté de se pourvoir en **justice** contre cette décision, art. 48(4) de la Loi No. 38/2008.
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.

VIII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



IX. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : **2019.07.04**